

ARRETE DU MAIRE**MISE EN SECURITE****20 CHEMIN ANDRE SALVY 31140 AUCAMVILLE
LES VAPEURS D'ORIENT
INTERDICTION D'ACCES, D'ACTIVITE ET D'UTILISATION**

Le Maire d'AUCAMVILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Vu l'article L511-19 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le rapport d'information n° 2024-01-01 en date du 04 janvier 2024 dressé par monsieur SAMPER Iann, Directeur de la sécurité, de la prévention et de la Police municipale d'Aucamville,

Considérant qu'il ressort du rapport susvisé que le faux plafond du hammam s'est effondré,

Considérant que cette situation compromet la sécurité des utilisateurs par le risque d'effondrement du reste du faux plafond,

Considérant l'urgence de la mise en place de mesures provisoires afin de garantir la sécurité publique,

Considérant qu'il incombe au Maire de pourvoir à la sécurité publique et notamment en ce qui concerne l'état du bâtiment,

ARRETE

Article 1 : L'Etablissement Recevant du Public « Les vapeurs d'Orient » classé en 5^{ème} catégorie de type X sis 20 chemin André Salvy à Aucamville -31- est interdit d'accès, d'activité et d'utilisation jusqu'à son entière réfection.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à monsieur BARDAJI Eric, propriétaire du bâtiment et madame, Madame ZAITRI Naïma, locatrice, exploitante.

Article 3 : À l'issue d'une expertise du bâtiment, à la charge des différentes parties et en fonction des préconisations, la mesure pourra être levée ou allégée.

Article 4 : Les parties s'engagent à faire cesser le péril résultant de l'état de l'immeuble en effectuant les travaux nécessaires.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise au bénéficiaire et à la Police municipale. La Brigade de Gendarmerie locale, la Police municipale et tous les agents de la Force Publique sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Aucamville, le 04 janvier 2024
Le Maire,

Gérard ANDRE

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978. Pour l'exercer contacter la mairie).

MAIRIE : place Jean Bazerque, 31140 AUCAMVILLE ■ Tél. 05 62 75 94 94 ■ fax. 05 62 75 94 98 ■ mairie@ville-aucamville.fr

ADRESSE POSTALE : CS 80213 AUCAMVILLE ■ 31142 SAINT-ALBAN CEDEX